

## A MEDITER ET A METTRE EN PRATIQUE

Mgr de la Bouillerie, qu'on a appelé "l'évêque de l'Eucharistie", donnait à ses prêtres le précieux conseil suivant, en le mettant sur les lèvres du Sauveur lui-même :

"L'âme de l'enfant est un sol facile où tout ce qui est divin germe et s'épanouit aisément. Si vous voulez plus tard recueillir beaucoup, cultivez d'abord ces jeunes fleurs. Et si un jour vous voulez voir tout un peuple de fervents chrétiens environner la table eucharistique, groupez d'abord autour de mon Tabernacle ces petits anges, faites venir à mois les petits enfants".

## LA PAPAUTE MEDIATRICE

A tout prendre, la Papauté est et elle seule a su être la vraie puissance médiatrice en défendant, au nom de la religion, les droits naturels de l'homme contre les Etats, les princes et les divers peuples mêmes: c'est elle qui a su concilier les faibles avec les forts, en recommandant, partout et toujours, la justice, la paix, le respect des devoirs et des engagements, et c'est ainsi que la Papauté a posé la pierre fondamentale du droit international, en se soulevant contre les prétentions de la force brutale.

Guizot, protestant.

Célèbre écrivain, historien et homme d'Etat français, tour à tour ministre de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, mort en 1874.

## NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

### DEVOIRS DES CONFESSEURS (1)

Les curés, et tous ceux qui ont charge d'âmes, en vertu de leur office, sont obligés, sous peine de péché grave, d'entendre, par eux-mêmes ou par d'autres prêtres, les confessions des fidèles qui leur sont confiés, toutes les fois que ceux-ci le demandent raisonnablement. (C. 892, 1.)

Par devoir de charité, tout confesseur doit aussi prêter son ministère dans un cas urgent; et tout prêtre a la même obligation près de celui qui serait en danger de mort. (Ibid., 2.)

Pour bien remplir ses fonctions, le confesseur doit se souvenir qu'il est en même temps juge et médecin, placé par Dieu lui-même pour être le ministre de sa justice en même temps que de sa miséricorde, en vue de la gloire divine et du salut des âmes. (C. 888, 1.)

(1) Voir Les Cloches, 15 mai, page 129.